

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021**

Présents : Marc GARROCCQ - Nathalie LAMERE – Julien NIGON - Jean-Michel DUZER – Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Maryse GALIBERT – Maité SALVI - Pierre PEPOUEY - Jean-Paul FRANCOIS – Lucie CAYREFOURCQ

Par pouvoir : Richard DURAND à Nathalie LAMERE – Bernard SOLANET à Marc GARROCCQ – Martine SIMON à Maité SALVI – Marc POLENNE à Pierre PEPOUEY

Secrétaire de séance : Lucie CAYREFOURCQ

Ordre du jour :

- 1 – Acquisition de terrains
- 2 – Renouvellement et actualisation du contrat de concession gaz avec GRDF
- 3 – Location de terrain communal
- 4 – Autorisation de signature du bail emphytéotique pour la centrale photovoltaïque
- 5 – Lancement de la procédure relative au transfert d’office de voies privées
- 6 - Questions diverses

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l’ordre du jour :

- Autorisation de signature pour la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners »

Le conseil municipal accepte à l’unanimité.

1 – ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le maire expose que deux parcelles privées ont été omises lors de l’établissement des documents d’acquisition des terrains pour le projet d’installation de la centrale photovoltaïque au sol. Il est donc nécessaire d’approuver leur acquisition.

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve l’acquisition de ces deux parcelles situées au lieu-dit « Prats d’Aurillac » sans modification du prix consenti à la commune.

2 – RENOUELEMENT ET ACTUALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL AVEC GRDF

Monsieur le maire expose au conseil que le contrat de concession pour la distribution publique de gaz signé en 1989 pour une durée de 30 ans arrive à échéance prochainement.

À la suite d’une entrevue avec GRDF, il est nécessaire de le renouveler tout en l’actualisant.

Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte ce renouvellement pour une même durée.

3 – LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le maire explique que monsieur ABADIE Jean-Louis, agriculteur sur la commune, louait à la commune une parcelle qu’il exploitait. Monsieur ABADIE ayant fait valoir ses droits à la retraite, monsieur DUZER Jean-Michel lui succédera pour exploiter cette parcelle. Il est donc nécessaire de refaire le bail en son nom.

Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte de louer la parcelle à monsieur DUZER et autorise le maire à signer le bail.

4 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Monsieur le maire rappelle la signature du bail emphytéotique sous conditions suspensives en vue de l'implantation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Il rappelle que la prise d'effet du bail est suspendue à la réalisation de conditions suspensives non encore survenues à ce jour. Cependant, la société souhaite entreprendre certains travaux relatifs au projet, sans attendre la réalisation des conditions suspensives.

Il est donc nécessaire que le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail emphytéotique en la forme authentique entre la commune et la société URBA 232.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à monsieur le maire pour signer l'acte authentique de bail et valide par principe l'assiette foncière délimitant l'assiette du bail authentique.

5 – LANCEMENT DE LA PROCEDURE RELATIVE AU TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES PRIVEES

Monsieur le maire expose au conseil qu'une procédure de transfert d'office des voies privées doit être lancée afin d'intégrer la longueur de ces voies dans le domaine public. Ces voies concernent notamment les lotissements « le clos du levant », « Ducos », « le Bosquet des Grives », le « Bosc » et « l'Agaou ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à lancer l'enquête publique en vue du transfert dans le domaine public communal.

6 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le ministère de l'éducation nationale a constaté qu'au niveau national 13% des élèves arrivent à l'école le ventre vide avec tous les impacts sur la santé et les apprentissages qui en découlent. Le gouvernement a donc décidé d'étendre le déploiement d'une distribution de petits déjeuners gratuits dans les écoles.

Cette mesure consiste en la distribution d'un petit déjeuner équilibré, l'État finançant l'achat des denrées à hauteur de 1.30 € par petit déjeuner et par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée afin de mettre en place cette mesure à l'école de BOURS et autorise le maire à la signer.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Suite à la demande du président de l'association de chasse pour le renouvellement de la cession des droits de chasse sur les terrains communaux, et les interrogations du conseil sur la pratique de l'activité de chasse à proximité du village ou du « caminadour », monsieur le maire informe l'assemblée que suite à son entretien avec le président de cette association, il a été convenu que les méthodes pratiquées sur ces terrains sont exclusivement des battues sans fusil.

Une décision sera entérinée lors d'un prochain conseil.

Monsieur le maire informe que les travaux d'aménagement de l'entrée Est du village porte leurs fruits car un net ralentissement des véhicules a été constaté.

Séance levée à 20H30